Nations Unies A/HRC/17/G/9

Assemblée générale

Distr. générale
9 juin 2011
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Dix-septième session
Point 3 de l'ordre du jour
Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Note verbale datée du 6 juin 2011 adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de la Grèce auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales à Genève

La Mission permanente de la Grèce auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint les observations formulées par le Gouvernement grec concernant la déclaration écrite faite par la «Federation of Western Thrace Turks in Europe», organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial (A/HRC/17/NGO/32), soumise au Conseil des droits de l'homme au titre du point 3 de l'ordre du jour de sa dix-septième session.

La Mission permanente de la Grèce demande au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de bien vouloir faire distribuer le texte* ci-joint en tant que document de la dix-septième session du Conseil des droits de l'homme au titre du point 3 de l'ordre du jour.

* Reproduite telle quelle en annexe, dans la langue originale seulement.

Merci de recycler